



LIGUE DE DEFENSE DES CONDUCTEURS
23 AVENUE JEAN MOULIN
75014 PARIS

Thierry CARCENAC

Sénateur
du Tarn

Secrétaire de la
Commission
des Finances

*Rapporteur
spécial*

Albi, le 19 décembre 2019

Madame, Monsieur,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courriel du 28 novembre dernier me faisant part de l'interpellation de tarnaises et de tarnais à propos des mesures contenues dans le PLF pour 2020 sur le financement de nouveaux radars automatiques.

Je suis le coauteur d'un rapport sur le recouvrement des amendes ("le recouvrement des amendes de circulation et des forfaits de post-stationnement : un système en passe de se gripper", n° 651) en septembre dernier. Je vous joins un exemplaire de celui-ci afin que vous puissiez en prendre connaissance plus en détail.

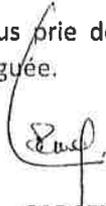
Lors de l'élaboration de ce rapport d'information, nous nous sommes aperçus que des difficultés existaient dans le recouvrement des amendes de circulation et avons listé les principales raisons de ces errements. Nous avons également fait des propositions afin d'améliorer les choses pour l'avenir et de rendre le système existant plus fluide et plus lisible pour les usagers.

Cependant, sur les 864,35 millions d'euros récoltés par les radars en 2018, plus de 30% (soit 269,6 millions d'euros) profite à la sécurité routière et un peu moins de 30% (243 millions d'euros) servent à financer l'entretien et le développement des infrastructures de transport. Les collectivités locales qui ont la charge d'entretenir une part du réseau routier notamment ont reçu 171,3 millions d'euros pour assurer ces missions. Les 180 millions d'euros restant servent au désendettement de l'Etat et représentent 20% de la somme récoltée.

L'argent récolté par les contrôles automatiques sert donc aujourd'hui en grande partie à assurer la sécurité routière par l'entretien et l'amélioration constante du réseau routier (et des autres réseaux de transport également).

L'amendement de Monsieur Fouché dont vous me faisiez part n'a pas été adopté et avait reçu un double avis négatif de la commission des finances et du Gouvernement. La répartition des recettes dont je vous ai fait l'exposé sera donc poursuivie pour l'année 2020 avec le déploiement de nouveaux matériels suite aux dégradations de l'année dernière.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Carcenac', written in a cursive style.

Thierry CARCENAC